



Conference
on the **Future**
of **Europe**

Conférence sur l'avenir de l'Europe

Panel de citoyens européens n° 1: «**Une économie plus forte, justice sociale et emploi/Éducation, culture, jeunesse et sport/Transformation numérique**»

Recommandations

Conférence sur l'avenir de l'Europe
Panel de citoyens européens n° 1:
**«Une économie plus forte, justice sociale et emploi/Éducation, culture,
jeunesse et sport/Transformation numérique»**

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE PANEL (À PRÉSENTER À LA PLÉNIÈRE)

Axe 1: Travailler en Europe

Sous-axe 1.1 Marché du travail

- 1. Nous recommandons l'introduction d'un salaire minimum afin de garantir une qualité de vie similaire dans tous les États membres. Nous sommes conscients des efforts actuellement déployés dans le cadre de la directive de l'UE COM(2020) 682 pour harmoniser le mode de vie. Le salaire minimum doit garantir un revenu net minimum pour atteindre un objectif essentiel: tous ceux qui sont dans le besoin devraient disposer d'un revenu plus élevé. Le salaire minimum devrait tenir compte des aspects suivants:**
 - l'UE devrait en garantir la mise en œuvre effective car, à l'heure actuelle, tous les États membres n'appliquent pas correctement la protection des travailleurs;
 - une attention particulière devrait être accordée au suivi de l'amélioration du niveau de vie;
 - le salaire minimum doit tenir compte du pouvoir d'achat dans les différents pays. Une procédure de révision périodique est nécessaire pour l'adapter à l'évolution du coût de la vie (par exemple, pour tenir compte de l'inflation).

Nous faisons cette recommandation, car un salaire minimum renforce la justice sociale sur le marché du travail et améliore les conditions de vie concrètes des travailleurs dans tous les États membres, ce qui est particulièrement important dans le contexte d'un environnement de travail qui évolue rapidement, en raison, par exemple, du passage au numérique.

- 2. Il existe déjà un acte législatif de l'UE (directive 2003/88/CE de l'UE sur le temps de travail), mais il n'est pas suffisant pour garantir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée. Dans un premier temps, nous recommandons de réexaminer le cadre existant afin de s'assurer qu'il est adapté aux circonstances actuelles. Ensuite, l'UE devrait mettre en place un**

mécanisme de suivi plus rigoureux pour en garantir la mise en œuvre dans tous les États membres. Il convient d'accorder une attention particulière aux divers secteurs qui présentent des niveaux de stress et de charges différents, sur le plan tant psychologique que physique. Toutefois, dans le même temps, d'autres secteurs dépendent d'une plus grande flexibilité de la part de leurs salariés pour s'adapter aux besoins spécifiques des entreprises.

Nous faisons cette recommandation en raison de l'importance d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée renforce la cohésion sociale et contribue à créer des conditions d'égalité entre les travailleurs. En outre, il a une incidence positive sur le bien-être individuel des travailleurs.

Sous-axe 1.2 Jeunesse et emploi

- 3. Nous recommandons d'harmoniser le niveau de l'ensemble des différents programmes éducatifs dans l'UE, en acceptant les contenus nationaux. En conséquence, nous recommandons que tous les diplômes professionnels soient validés et fassent l'objet d'une reconnaissance mutuelle dans tous les États membres de l'UE.**

Nous faisons cette recommandation car nous voulons faciliter la mobilité de la main-d'œuvre européenne et réduire les charges administratives.

- 4. Nous recommandons de donner aux élèves de l'enseignement secondaire (à partir de 12 ans) un aperçu de leur futur marché du travail en leur donnant la possibilité de participer à diverses visites d'observation de qualité dans des organisations à but lucratif et non lucratif. Nous proposons d'encourager les entreprises à accueillir des élèves pour des stages d'observation en leur accordant des subventions. Dans les régions reculées où les possibilités sont moindres, les écoles locales, les pouvoirs publics, les organisations et les entreprises doivent collaborer étroitement afin de veiller à ce que ces visites d'observation soient également disponibles.**

Nous faisons cette recommandation car nous voulons que les jeunes puissent se faire une idée des différentes possibilités offertes par le marché du travail de sorte qu'ils puissent mieux choisir leurs études et leur avenir professionnel et comprendre l'importance d'opter pour les bonnes études. Cela leur enseignerait

également le sens des responsabilités et le respect du marché du travail et les aiderait à s'intégrer dans le marché du travail, ce qui offrirait des avantages pour tous.

- 5. Nous recommandons d'intégrer la pratique des compétences non techniques dans tous les cours des programmes scolaires. Par compétences non techniques, nous entendons: l'écoute mutuelle, le dialogue, la résilience, la compréhension, le respect et l'appréciation des autres, l'esprit critique, l'auto-apprentissage, ainsi que le fait de rester curieux et orienté sur les résultats. Les enseignants devraient être formés à la transmission de ces compétences en collaborant étroitement avec des assistants sociaux et/ou des psychologues. Autres suggestions pour la mise en œuvre: l'organisation de programmes d'échange d'élèves entre les écoles, la participation à des manifestations sportives et culturelles interscolaires, etc.**

Nous faisons cette recommandation car les compétences non techniques sont des compétences de base nécessaires qui se perdent à l'ère numérique et dont nos jeunes auront absolument besoin dans leur vie future. C'est pourquoi nous insistons sur l'intégration de ces compétences dans les programmes scolaires afin d'aider les jeunes à être résilients et à éviter ou surmonter les problèmes mentaux qu'ils pourraient connaître dans leur vie future. Les compétences sociales renforcent les relations interhumaines et aident par conséquent les personnes à trouver leur place dans la société.

- 6. Nous recommandons qu'en cas de crise grave (crise sanitaire, guerre, etc.), des plans bien conçus, assortis de scénarios détaillés, soient prêts à être déployés de manière flexible afin de réduire au minimum l'impact sur les études, la formation professionnelle et le bien-être mental de nos jeunes, etc. Par impact, nous entendons: une augmentation du coût des études ou de la formation, une prolongation obligatoire des études, l'impossibilité de réaliser des stages, une augmentation des problèmes de santé mentale. Ces plans doivent être mis en œuvre de manière à réduire au minimum l'impact sur les jeunes et sur leur transition vers le marché du travail.**

Nous faisons cette recommandation, car les jeunes se trouvent en situation de grande vulnérabilité en temps de crise.

Sous-axe 1.3 Transformation numérique au travail

- 7. Nous recommandons à l'UE d'introduire une législation ou de renforcer la législation existante en matière de travail mobile [«smart working», c'est-à-dire le travail en ligne et à distance, par exemple, à domicile ou à partir d'un autre lieu connecté en ligne]. Nous recommandons aussi à l'UE de légiférer pour inciter les entreprises à se montrer socialement responsables et à maintenir des emplois mobiles de qualité dans l'UE. Les incitations peuvent être de nature financière et/ou jouer sur l'image de l'entreprise et devraient tenir compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) reconnus au niveau international. À cette fin, l'UE devrait mettre en place un groupe de travail composé d'experts de toutes les parties intéressées afin d'examiner et de renforcer cette législation.**

Nous faisons cette recommandation car nous devons promouvoir les emplois mobiles de qualité et éviter leur délocalisation vers des pays tiers aux coûts moins élevés. La pandémie de COVID-19 et les tendances économiques mondiales accentuent l'urgence de protéger les emplois dans l'UE et de réglementer le travail mobile.

- 8. Nous recommandons que l'UE garantisse le droit à la formation numérique pour tous les citoyens de l'Union. En particulier, les compétences numériques des jeunes pourraient être renforcées par l'introduction d'un certificat de l'UE dans les écoles, qui les préparerait au futur marché de l'emploi. Nous recommandons également une formation spécifique au niveau de l'UE pour la reconversion et le perfectionnement des travailleurs afin qu'ils restent compétitifs sur le marché de l'emploi. Enfin, nous recommandons à l'UE de mieux faire connaître les plateformes numériques existantes qui mettent les citoyens en relation avec les employeurs et les aident à trouver un emploi dans l'UE, par exemple EURES.**

Nous faisons cette recommandation car les compétences numériques certifiées sont essentielles pour pouvoir accéder au marché de l'emploi et pour permettre aux travailleurs de se reconverter et de rester compétitifs.

Axe 2 Une économie tournée vers l'avenir

Sous-axe 2.1 Innovation et compétitivité européenne

9. Nous recommandons à l'UE de créer des possibilités d'investissement dans la recherche et l'innovation pour diverses entités (universités, entreprises, instituts de recherche, etc.) en vue de développer:

- **des nouveaux matériaux, plus durables et plus biodiversifiés, destinés à remplacer ceux qui sont actuellement utilisés,**
- **des utilisations innovantes des matériaux existants (fondées, entre autres, sur le recyclage et les techniques de pointe qui ont la plus faible empreinte environnementale).**

Nous recommandons qu'il s'agisse là d'un engagement permanent et à long terme de l'UE (au moins jusqu'en 2050).

Nous faisons cette recommandation car nous vivons sur une planète aux ressources limitées. Si nous voulons avoir un avenir, nous devons protéger le climat et chercher des solutions de remplacement respectueuses de la planète. Nous voulons également que l'UE devienne un acteur de premier plan dans ce domaine, avec un avantage compétitif fort sur la scène internationale. La recommandation vise à produire des résultats innovants qui pourront être appliqués à grande échelle et être mis en œuvre dans divers domaines et pays. Elle aurait également des effets positifs sur l'économie et le marché du travail, grâce à la création de nouvelles possibilités d'emploi dans le domaine de l'innovation durable. Elle pourrait contribuer à la lutte contre les injustices sociales dans la mesure où les moyens de production actuels, fondés sur l'exploitation, seraient remplacés par d'autres, plus éthiques.

10. Nous recommandons à l'UE de s'engager de manière continue sur le long terme à augmenter fortement sa part d'énergie produite de manière durable, en utilisant un large éventail de sources renouvelables à l'empreinte environnementale la plus faible (sur la base d'une analyse globale du cycle de vie). En outre, l'UE devrait investir dans l'amélioration et le maintien de la qualité de l'infrastructure et du réseau électriques. Nous recommandons également que l'accès à l'énergie et l'accessibilité financière de celle-ci soient reconnus comme un droit fondamental des citoyens.

Nous faisons cette recommandation pour les raisons suivantes:

- la diversification des sources d'énergie (y compris l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'hydrogène, l'eau de mer ou toute autre méthode durable future) rendrait l'UE plus indépendante sur le plan énergétique;
- elle réduirait les coûts de l'électricité pour les citoyens de l'Union;
- elle créerait des emplois et restructurerait le marché de l'énergie (en particulier dans les régions qui dépendent jusqu'à présent des combustibles fossiles);
- elle pourrait encourager le développement scientifique de techniques innovantes d'approvisionnement en énergie;
- la qualité de l'infrastructure et du réseau électriques est aussi importante que les sources d'énergie, car elle permet une distribution et un transport d'énergie fluides, efficaces et à un prix abordable.

11. Nous recommandons à l'UE de promouvoir activement des processus de production plus écologiques, en subventionnant ou en récompensant d'une autre manière les entreprises qui investissent dans la réduction des coûts environnementaux de leur production. Nous demandons également qu'un effort soit consenti pour remettre en culture les sites post-industriels et créer des zones vertes protégées autour des sites existants. Les entreprises devraient être tenues de financer ces efforts, au moins en partie, sur leurs propres deniers.

Nous faisons cette recommandation car les processus de production constituent un élément important de la chaîne d'approvisionnement. Faire en sorte qu'ils soient plus respectueux de l'environnement pourrait considérablement réduire notre impact sur le climat. Nous estimons que les entreprises et les industries devraient être tenues pour responsables de la manière dont elles fabriquent leurs produits (y compris en ce qui concerne les mesures de remise en culture et de protection de l'environnement). L'écologisation des processus de production prépare également les entreprises pour l'avenir et renforce leur résilience (ce qui protège les emplois).

[Sous-axe 2.2 Économie durable/Sous-axe 2.3 Fiscalité](#)

12. Nous recommandons d'abandonner les emballages plastiques et de généraliser les emballages réutilisables. Des mesures d'incitation devraient être prises à l'égard des consommateurs et des entreprises, de sorte qu'il ne soit pas plus coûteux, pour un consommateur, d'acheter des produits en vrac («in bulk» en anglais ou «sfuso» en italien) que des produits emballés. Les entreprises qui contribuent à cette transition devraient bénéficier d'avantages

fiscaux et les autres, payer plus d'impôts. Les produits qui ne peuvent pas être réutilisés devraient être recyclables et/ou biodégradables. Il est nécessaire de mettre en place une institution publique ou une institution de surveillance chargée de s'occuper du suivi, de fixer les règles et de les diffuser auprès de tout un chacun. Il est recommandé d'éduquer et de communiquer - y compris par l'intermédiaire des médias sociaux - sur ces actions, en s'adressant tant aux entreprises qu'aux consommateurs afin de modifier leurs comportements à long terme. Les entreprises (par exemple, les entreprises de construction) devraient être encouragées et aidées à trouver les meilleures solutions pour leurs déchets.

Nous faisons cette recommandation, car nous devons tous être responsables de nos actions. Nous devons donc repenser tous les processus de production. Le recyclage exige beaucoup de ressources (eau, énergie) et ne peut donc pas être la seule solution, raison pour laquelle nous proposons de vendre les produits en vrac. Le recyclage ne devrait être utilisé que pour des matériaux facilement recyclables, et nous avons appris de l'exemple finlandais qu'il est possible de recycler à grande échelle.

- 13. Nous recommandons d'avoir les mêmes en matière de taxation partout en Europe et d'harmoniser la politique fiscale dans l'ensemble de l'UE. L'harmonisation dans ce domaine devrait laisser une marge de manœuvre aux différents États membres pour fixer leurs propres règles, tout en évitant la fraude fiscale. Elle mettra un terme aux pratiques fiscales dommageables et à la concurrence fiscale. Les taxes devraient frapper les transactions commerciales là où elles ont lieu: lorsqu'une entreprise vend dans un pays, elle devrait payer des impôts dans ce pays. Ces nouvelles règles viseraient à prévenir la délocalisation et à faire en sorte que la production et les transactions aient lieu entre pays européens.**

Nous faisons cette recommandation pour protéger et développer l'emploi et l'activité économique en Europe d'une manière qui soit équitable pour tous les États membres. De cette façon, l'Europe disposera d'une conception commune du système de taxation et il sera mis fin à l'absurde situation de monopole des très grandes entreprises qui ne paient pas suffisamment d'impôts par rapport aux entreprises de plus petite taille. En outre, les ressources financières seront réorientées vers là où les activités commerciales s'exercent.

- 14. Nous recommandons de supprimer le système d'obsolescence programmée de tous les appareils électroniques. Le changement devrait intervenir au niveau**

tant individuel que commercial, afin de garantir que les appareils puissent être réparés et mis à niveau sur le long terme et puissent être gardés longtemps. Nous recommandons de promouvoir les appareils remis à neuf. Une réglementation devrait obliger les entreprises à garantir le droit à la réparation, y compris les mises à niveau et les mises à jour logicielles, ainsi qu'à recycler tous les appareils sur le long terme. Il est également recommandé que chaque entreprise utilise des connecteurs standard.

Nous faisons cette recommandation car, dans le monde moderne, les produits ont tendance à durer deux ans et notre souhait est qu'ils aient une durée de vie beaucoup plus longue, d'environ 10 ans. Cette proposition aura une incidence positive sur le changement climatique et l'écologie. Elle réduira également les coûts pour les consommateurs ainsi que le consumérisme.

- 15. Nous recommandons d'aider tout un chacun à en apprendre davantage sur notre environnement et ses liens avec la santé individuelle par l'éducation. Les parcours éducatifs aideront chacun à définir ses propres stratégies personnelles pour intégrer ces thèmes dans son quotidien. Cette éducation devrait commencer à l'école par des matières spécifiques abordant toutes les questions écologiques, et nous devrions continuer à nous instruire tout au long de notre vie (au travail, par exemple). Elle contribuera à réduire les déchets et à protéger l'environnement et la santé humaine, et elle favorisera la consommation locale de produits sains et non transformés provenant de producteurs locaux. Ceux qui ne font rien pour réduire leurs déchets devront suivre une formation gratuite en la matière. Pour permettre cette adaptation du mode de vie, les prix doivent être équitables tant pour le producteur que pour le consommateur. Par conséquent, nous proposons que les petits producteurs locaux respectueux de l'environnement bénéficient d'exonérations fiscales.**

Nous faisons cette recommandation car nous pensons que de nombreuses personnes ne se sentent pas encore concernées par ces questions. C'est pourquoi il y a lieu de mettre en place une éducation pour tous en la matière. En outre, les produits locaux et sains ont tendance à être inabordables pour de nombreuses personnes. Nous devons veiller à ce que les produits locaux soient plus largement accessibles à tous.

Sous-axe 2.4 Agriculture/Sous-axe 2.5 Infrastructure numérique

- 16. Nous recommandons la mise en œuvre d'un système européen commun d'étiquetage des produits de consommation et de nutrition qui soit facile à comprendre (indiquant, par exemple, les allergènes, le pays d'origine, etc.); nous recommandons la transparence des processus d'autorisation en cours et la numérisation des informations sur les produits au moyen d'une application européenne normalisée qui permettrait d'accéder aux informations de façon plus conviviale et fournirait des informations supplémentaires sur les produits et la chaîne de production. Nous voyons également la nécessité d'un organe véritablement indépendant qui réglemente les normes alimentaires dans l'ensemble de l'UE et dispose de pouvoirs législatifs de manière à pouvoir appliquer des sanctions.**

Nous faisons ces recommandations, car tous les citoyens de l'Union devraient pouvoir tabler sur une même qualité de produits alimentaires. L'intégrité des produits alimentaires est nécessaire pour garantir la sécurité des citoyens. Ces recommandations ont été formulées pour améliorer, de manière harmonisée, le contrôle des processus d'autorisation et la transparence de la production alimentaire.

- 17. Nous recommandons que l'infrastructure appartienne à l'État pour prévenir l'apparition de monopoles dans le secteur des télécommunications et des services internet. L'accès à l'internet devrait être un droit; amener la connexion internet dans les «zones blanches/zones mortes» (zones sans accès à l'internet) devrait être une priorité. Lorsqu'il s'agit d'accéder à l'internet et au matériel informatique, les enfants et les familles sont une priorité notamment en termes d'éducation et en particulier en période de pandémie. Une initiative est nécessaire pour aider à soutenir le travail à distance, par exemple en créant des espaces de bureaux disposant d'un accès à une connexion internet rapide et fiable ou en organisant des formations au numérique.**

Nous faisons cette recommandation car nous devons veiller à ce que la transformation numérique se fasse de manière équitable. L'accès à l'internet est fondamental pour la démocratie et est un droit de tous les citoyens européens.

- 18. Nous recommandons de respecter les insectes locaux et de les protéger contre les espèces envahissantes. Nous proposons également de promouvoir et de**

défendre l'obligation de prévoir des espaces verts dans les nouveaux projets d'urbanisation. Nous demandons que la biodiversité devienne une matière obligatoire dans les écoles et fasse l'objet d'activités scolaires, par exemple d'activités pratiques. Il est important de sensibiliser davantage le public à la biodiversité au moyen de campagnes médiatiques ainsi que de «concours» promus dans toute l'UE (concours au niveau des communautés locales). Nous recommandons la fixation d'objectifs nationaux contraignants dans tous les États membres de l'UE pour le reboisement par des arbres indigènes et la réintroduction de la flore locale.

Nous faisons cette recommandation car la biodiversité est essentielle pour l'environnement, la qualité de vie et la lutte contre le changement climatique.

Axe 3 Une société juste

Sous-axe 3.1 Sécurité sociale

- 19. Nous recommandons de promouvoir l'égalité des droits et des politiques sociales, y compris en matière de santé, harmonisées pour l'ensemble de l'UE, qui tiennent compte des réglementations adoptées et des exigences minimales sur l'ensemble du territoire.**

Nous faisons cette recommandation, car il existe de grandes disparités entre les États membres en ce qui concerne les politiques sociales, disparités qui doivent être réduites pour garantir une vie décente à tous les citoyens et pour fournir les soins et le soutien nécessaires aux personnes vulnérables pour diverses raisons (santé, âge, orientation sexuelle, etc.).

- 20. Nous recommandons de promouvoir la recherche en matière sociale et en matière de santé dans l'UE, en suivant des lignes prioritaires considérées comme présentant un intérêt public et approuvées par les États membres et en prévoyant un financement approprié. Nous devons renforcer la coopération entre les domaines d'expertise, les pays, les centres d'études (universités, etc.).**

Nous faisons cette recommandation, car il existe de nombreux domaines dans lesquels nous devons progresser et approfondir nos connaissances. L'expérience vécue avec la pandémie nous fournit un exemple montrant que la recherche est essentielle pour améliorer la vie, que la collaboration entre le public et le privé

et entre les gouvernements est indispensable et qu'un soutien financier est nécessaire.

- 21. Nous recommandons que l'UE dispose de compétences accrues en matière de politiques sociales afin d'harmoniser les règles minimales et les prestations de retraite dans l'ensemble de l'UE et d'en établir de nouvelles, sur la base d'un diagnostic approfondi. La pension minimale doit être supérieure au seuil de pauvreté du pays. L'âge de la retraite devrait varier en fonction des catégories de professions et devrait être plus bas pour les professions mentalement et physiquement exigeantes. Dans le même temps, il convient de garantir le droit au travail pour les personnes âgées qui souhaitent continuer à travailler sur une base volontaire.**

Nous faisons cette recommandation car l'espérance de vie augmente et la natalité diminue. La population européenne vieillit, raison pour laquelle nous devons prendre des mesures supplémentaires pour éviter le risque de marginalisation des personnes âgées et leur garantir une vie décente.

- 22. Nous recommandons l'adoption d'un ensemble de mesures destinée à encourager une augmentation du taux de natalité et à garantir des solutions appropriées en matière de garde d'enfants. Ces mesures devraient porter, entre autres, sur des services de garde d'enfants abordables et accessibles (sur le lieu de travail, de nuit, réduction de la TVA sur les équipements pour enfants), le logement, la stabilité de l'emploi, le soutien à la maternité, un soutien spécifique et une protection du travail pour les jeunes et les parents, ainsi qu'un soutien aux mères et aux pères sous la forme d'un accès aux connaissances lors du retour au travail.**

Nous faisons cette recommandation parce que l'UE se distingue par des faibles taux de natalité qui contribuent eux aussi au vieillissement de la population européenne et qui appellent des mesures immédiates. L'ensemble de mesures proposé vise à garantir aux jeunes familles la stabilité nécessaire pour s'occuper d'enfants.

- 23. Nous recommandons de garantir une aide sociale et des soins de santé pour les personnes âgées à domicile et dans les maisons de soins. Il est également nécessaire d'améliorer le soutien aux personnes qui s'occupent de personnes âgées (proches).**

Nous faisons cette recommandation car l'espérance de vie augmente et la natalité diminue; la population européenne vieillit, raison pour laquelle nous devons prendre des mesures supplémentaires pour éviter le risque de marginalisation des personnes âgées et leur garantir une vie décente.

24. Nous recommandons à l'UE de soutenir les soins palliatifs et la mort assistée [euthanasie] selon un ensemble concret de règles et de réglementations.

Nous faisons cette recommandation, car cela réduirait la douleur des patients et des familles et garantirait une fin de vie décente.

Sous-axe 3.2 Égalité des droits

25. Nous recommandons à l'UE de soutenir un accès ciblé des citoyens à des logements sociaux décents, en fonction de leurs besoins spécifiques. L'effort financier devrait être partagé entre les bailleurs de fonds privés, les propriétaires, les bénéficiaires des logements, les gouvernements des États membres aux niveaux central et local et l'Union européenne. L'objectif devrait être de faciliter la construction/la réparation du parc de logements sociaux existant, y compris en recourant à des associations coopératives, la location et l'achat. L'aide devrait être accordée sur la base de critères clairs (par exemple, surface maximale/personne à subventionner, revenus des bénéficiaires, etc.).

Nous faisons cette recommandation car l'amélioration de l'accès au logement garantirait que les citoyens de l'Union bénéficient de droits égaux tangibles et contribuerait à apaiser les tensions sociales. L'UE est principalement appelée à superviser le mécanisme de soutien; ce sont les autorités nationales et locales qui devraient s'employer davantage à résoudre les problèmes de logement.

26. Nous recommandons à l'UE d'améliorer la réglementation et la mise en œuvre uniforme des mesures de soutien aux familles avec enfants dans tous les États membres. Ces mesures comprennent notamment: une augmentation de la durée du congé parental, du montant de l'allocation de naissance et de celui de l'allocation de garde d'enfant.

Nous faisons cette recommandation car nous pensons que ces mesures permettraient d'atténuer le problème démographique auquel l'UE doit faire face. Elles amélioreraient également l'égalité de genre entre les parents.

27. Nous recommandons à l'UE de prendre des mesures pour garantir que toutes les familles jouissent des mêmes droits familiaux dans tous les États membres. Ces droits incluent le droit au mariage et à l'adoption.

Nous faisons cette recommandation car nous pensons que tous les citoyens de l'Union devraient jouir de droits égaux, y compris pour ce qui est des droits de la famille. La famille est la forme de base de l'organisation sociale. Une famille heureuse contribue à une société saine. La recommandation vise à garantir que tous les citoyens jouissent des droits de la famille, quels que soient leur sexe, leur âge adulte, leur origine ethnique ou leur état de santé physique.

[Sous-axe 3.3 Équité](#) / [Sous-axe 3.4 Accès aux sports](#)

28. Nous recommandons que la stratégie de l'UE en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 soit fortement encouragée et bénéficie d'un degré de priorité élevé en tant que question urgente traitée efficacement par les États membres. L'UE devrait a) définir des indicateurs (attitudes, écart salarial, emploi, leadership, etc.), assurer un suivi annuel de la stratégie et faire preuve de transparence en ce qui concerne les résultats obtenus; et b) mettre en place un médiateur pour obtenir un retour d'information direct des citoyens.

Nous faisons cette recommandation car nous pensons que la situation en matière d'égalité hommes-femmes dans l'UE est loin d'être satisfaisante. Il faudrait une harmonie en matière d'égalité hommes-femmes et de droits civils au niveau européen, de manière à atteindre les objectifs en la matière dans tous les pays, et pas seulement dans ceux où le compromis est plus fort. Nous tenons à la présence et à la contribution des femmes aux postes de pouvoir et dans tout type de profession, afin d'avoir une Union européenne diversifiée et épanouie. Les femmes sont désavantagées dans de nombreuses situations (même lorsqu'elles ont un bon niveau d'instruction/possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'autres privilèges), de sorte qu'une telle stratégie est absolument nécessaire.

29. Nous recommandons à l'UE de promouvoir le sport et l'activité physique dans tous les États membres, et d'y sensibiliser le public, en raison de leurs avantages pour la santé. Le sport et l'activité physique devraient être inclus dans les politiques sociales, dans les politiques relatives à la santé mentale et physique, ainsi que dans les politiques de l'éducation et du travail (c'est-à-dire promouvoir la prescription de la pratique d'un sport et/ou d'une activité physique par les médecins et, quand cela est fait, garantir l'accès aux installations sportives; 1 heure de travail/semaine pour l'activité physique, etc.).

Nous faisons cette recommandation car il s'agit d'un investissement à long terme. Investir dans le sport et l'activité physique réduit les coûts et les charges qui pèsent sur les services de santé. Par exemple, le sport et l'activité physique en tant qu'intervention de santé réduiraient la durée des traitements et rendraient ceux-ci plus efficaces. Cette stratégie est déjà mise en œuvre avec succès dans certains pays comme l'Allemagne. Le sport est un moyen de construire des valeurs telles que l'engagement, l'effort, l'estime de soi, le respect ou la camaraderie. Les modes de vie sédentaires sont plus courants que pour les générations précédentes en raison, entre autres, d'un plus grand nombre d'emplois de bureau et/ou de changements d'habitudes dans les loisirs.

30. Nous recommandons à l'UE d'obliger chaque État membre à disposer d'un salaire minimum qui soit défini en fonction du coût de la vie sur son territoire et considéré comme un salaire équitable permettant des conditions de vie minimales, au-dessus du seuil de pauvreté. Chaque État membre doit en assurer le suivi.

Nous faisons cette recommandation car il est injuste de ne pas pouvoir atteindre la fin du mois lorsque l'on travaille. Des salaires équitables devraient contribuer à la qualité de vie au niveau social. Les salaires inéquitables ont un coût élevé pour les États (sécurité, évasion fiscale, coûts sociaux plus élevés, etc.).

31. Nous recommandons une harmonisation fiscale dans les États membres à l'échelle de l'UE (afin d'éviter les paradis fiscaux dans l'UE et de lutter contre la délocalisation au sein de l'Europe), ainsi qu'une incitation fiscale visant à décourager la délocalisation des emplois en dehors de l'Europe.

Nous faisons cette recommandation parce que nous nous inquiétons de l'impact de la délocalisation des emplois hors d'Europe et que nous pensons qu'elle empêcherait la concurrence fiscale entre les États membres de l'UE.

Axe 4 L'apprentissage en Europe

Sous-axe 4.1 Identité européenne/Sous-axe 4.2 Enseignement numérique

- 32. Nous recommandons de promouvoir le multilinguisme dès le plus jeune âge, par exemple dès la maternelle. À partir de l'école primaire, il devrait être obligatoire que les enfants atteignent un niveau C1 dans une langue active de l'UE autre que la leur.**

Nous faisons cette recommandation car le multilinguisme est un outil qui relie les citoyens et un pont vers d'autres cultures, en ce qu'il rend les autres pays et leurs cultures plus accessibles. Il renforce l'identité européenne et les échanges interculturels. Il est important d'apprendre à connaître les autres cultures dans le contexte de l'Union européenne. Par conséquent, pouvoir converser à un bon niveau dans deux langues contribuerait à créer une identité européenne commune et à comprendre les autres cultures européennes. L'UE doit coopérer étroitement avec les établissements d'enseignement pour obtenir de bons résultats en matière d'éducation. Il est en outre nécessaire de mettre en place un programme spécifique (par exemple, des plateformes numériques, des programmes Erasmus+ élargis, etc.) pour promouvoir exclusivement le multilinguisme. Les Écoles européennes actuelles peuvent servir de modèle à cet égard. L'UE devrait créer davantage d'écoles de ce type et les promouvoir activement.

- 33. Nous recommandons à l'UE de sensibiliser davantage les jeunes aux dangers de l'internet et de la numérisation en créant une matière obligatoire dans l'enseignement primaire. L'UE devrait élaborer des outils et créer des espaces communs de formation permettant aux jeunes d'apprendre ensemble.**

Nous faisons cette recommandation car les initiatives ou programmes actuels en la matière ne sont pas suffisants. En outre, de nombreux citoyens de l'Union n'ont pas connaissance des initiatives existantes de l'UE dans ces domaines. Les enfants ne sont pas suffisamment conscients des dangers de l'internet, raison pour laquelle nous devrions en faire beaucoup plus pour sensibiliser la jeune génération.

34. Nous recommandons à l'UE de s'employer à rendre la technologie plus accessible aux personnes plus âgées en encourageant des programmes et des initiatives, par exemple sous la forme de cours adaptés à leurs besoins. L'UE devrait garantir le droit d'utiliser le numérique pour ceux qui le souhaitent et proposer des solutions de remplacement pour ceux qui ne le souhaitent pas.

Nous faisons cette recommandation car l'UE devrait veiller à ce que les personnes plus âgées puissent participer au monde numérique et à ce que personne ne fasse l'objet de discriminations. Des outils simplifiés devraient être mis en place pour les générations moins expérimentées dans l'utilisation de certaines technologies, afin de les intégrer dans le monde d'aujourd'hui. Nous recommandons de mieux promouvoir les initiatives qui existent déjà, afin que les citoyens en aient connaissance. Les personnes plus âgées ne devraient pas souffrir de discrimination dans l'UE en ce qui concerne l'utilisation des outils informatiques. (À titre accessoire, cela signifie que les citoyens devraient pouvoir vivre leur vie sans être obligés de passer par un réseau internet). L'UE devrait organiser et mettre à la disposition des personnes plus âgées une assistance gratuite permanente pour faciliter l'accès aux outils numériques.

Sous-axe 4.3 Échange culturel/Sous-axe 4.4 Éducation à l'environnement

35. Nous recommandons à l'UE de créer une plateforme sur laquelle du matériel pédagogique sur le changement climatique, la durabilité et les questions environnementales sera mis à disposition à des fins éducatives. Ces informations devraient être fondées sur des faits, vérifiées par des experts et adaptées à chaque État membre. La plateforme:

- **devrait inclure des enseignements à l'intention de divers groupes cibles, par exemple, pour les personnes qui vivent en milieu urbain ou rural, toutes les tranches d'âge et tous les niveaux de connaissances préalables;**
- **devra être mise à la disposition de tous les États membres et être facilement accessible;**
- **devrait inclure, dans sa mise en œuvre, un plan de promotion qui devrait associer les entreprises concernées;**
- **pourrait être mise à disposition en même temps qu'un programme de financement destiné à soutenir l'utilisation et la mise en œuvre des informations disponibles sur la plateforme. Ce financement devrait également soutenir des visites de terrain afin de présenter des**

exemples concrets.

Nous faisons cette recommandation car les personnes de tous âges doivent pouvoir avoir accès à des informations factuelles sur la manière d'aborder le changement climatique, la durabilité et les questions environnementales. Des notions importantes, telles que l'empreinte écologique, doivent être comprises par tous, en particulier par les jeunes, car ce que nous apprenons enfants nous accompagne tout au long de notre vie. Ces sujets sont complexes et la désinformation est répandue. Nous avons besoin d'une source fiable et l'UE dispose de la crédibilité et des ressources nécessaires pour assumer ce rôle. C'est également important parce que les niveaux de connaissance et l'accès à des informations crédibles varient d'un État membre à l'autre.

- 36. Nous recommandons à l'UE de veiller en priorité à faire en sorte que les programmes d'échanges soient accessibles à tous (groupes d'âge, États membres, niveaux d'éducation et capacité financière) et de permettre des stages ou des échanges entre secteurs, pays, établissements d'enseignement, villes et entreprises. L'UE devrait être responsable du lancement, de la médiation et du financement des échanges culturels et sociaux dans l'ensemble de l'UE, tant physiques que numériques. L'UE doit promouvoir activement ces initiatives et cibler les personnes qui n'ont pas encore connaissance des programmes d'échanges culturels et sociaux. La conférence sur l'avenir de l'Europe, pour laquelle les citoyens ont été sélectionnés de manière aléatoire, est l'exemple parfait d'un échange européen. Nous voulons plus d'initiatives de ce genre, mais nous voulons aussi des initiatives à plus petite échelle, ainsi que des échanges dans les domaines du sport, de la musique, des stages (sociaux), etc.**

Nous faisons cette recommandation car il est important de créer un sentiment d'appartenance et de cohésion et de promouvoir la tolérance à l'égard de notre magnifique diversité et de nos différents points de vue, ainsi que du développement des compétences individuelles. Ce processus permettra de développer des amitiés, une compréhension mutuelle et une pensée critique. Nous aimerions promouvoir l'engagement de tous les membres de nos communautés, même de ceux qui n'ont pas participé à de telles initiatives à ce jour.

Sous-axe 4.5 Qualité, financement et accès à l'éducation/Sous-axe 4.6 Harmonisation de l'éducation

37. Nous recommandons à tous les États membres de définir et d'adopter une norme minimale d'enseignement certifiée dans les matières essentielles, et ce dès l'école primaire. Il s'agit de faire en sorte que tous les citoyens jouissent d'un accès égal à une éducation de qualité, garante d'équité et d'égalité.

Nous faisons cette recommandation pour les raisons suivantes:

- l'existence d'une norme minimale renforcerait la confiance des parents, des enseignants et des élèves dans leurs systèmes éducatifs tout en laissant une place à l'initiative et à la diversité.
- Si elle est mise en œuvre, notre recommandation, renforcera et affermira l'identité européenne commune, favorisant la cohésion, l'unité et le sentiment d'appartenance.
- La mise en œuvre de cette recommandation permettrait de renforcer la coopération et les échanges entre les écoles à travers l'UE, ce qui améliorerait les relations entre le personnel enseignant et les élèves et faciliterait beaucoup les programmes d'échanges.

38. Nous recommandons que l'anglais soit enseigné, selon une norme certifiable, en tant que matière principale dans les écoles primaires de tous les États membres de l'UE afin de faciliter et de renforcer la capacité des citoyens européens à communiquer efficacement.

Nous faisons cette recommandation pour les raisons suivantes:

- cela permettrait une plus grande unité et une plus grande égalité en renforçant la capacité des citoyens à communiquer entre eux et soutiendrait une identité européenne commune plus forte;
- cela élargirait le marché du travail et le rendrait plus flexible et plus accessible, ce qui donnerait aux citoyens la confiance nécessaire pour travailler et communiquer dans tous les autres États membres qui offrent davantage de perspectives personnelles et professionnelles.
- une telle approche permettrait la diffusion d'une langue européenne commune dans un délai très court;
- l'utilisation d'une langue commune accélère le partage d'informations, ce qui serait bénéfique pour la coopération, la réaction commune aux crises, l'aide humanitaire et le rapprochement entre l'Europe et les Européens.

Axe 5 Une transformation numérique éthique et sûre

Sous-axe 5.1 Démocratisation de la transformation numérique/Sous-axe 5.2 Cybersécurité

39. Nous recommandons que l'UE dispose de plus de pouvoirs pour lutter contre les contenus illicites et la cybercriminalité. Nous recommandons un renforcement des capacités d'Europol/du Centre européen de lutte contre la cybercriminalité, notamment:

- en augmentant les ressources financières et les effectifs
- en garantissant des sanctions similaires dans chaque pays
- en garantissant un contrôle rapide et effectif de la légalité

Nous faisons cette recommandation afin de garantir la liberté sur l'internet, tout en veillant à ce que les discriminations, les abus et le harcèlement soient sanctionnés. Nous soutenons l'idée d'un organisme public européen car nous ne voulons pas laisser la réglementation des plateformes en ligne aux seules entreprises privées. Les plateformes en ligne doivent assumer la responsabilité des contenus distribués, mais nous voulons nous assurer que ce ne sont pas leurs intérêts qui priment. La réglementation des contenus et les poursuites à l'encontre des responsables doivent être rapides et efficaces, de sorte qu'elles aient également un effet dissuasif sur les personnes malintentionnées.

40. Nous recommandons à l'UE d'investir dans des infrastructures numériques innovantes et de grande qualité (comme la 5G en cours de développement en Europe) afin de garantir l'autonomie de l'Europe et de prévenir la dépendance à l'égard de pays tiers ou d'entreprises privées. L'UE devrait également accorder une attention particulière aux investissements dans ses régions en retard de développement.

Nous faisons cette recommandation, car les infrastructures numériques jouent un rôle essentiel dans l'économie européenne, ainsi que dans la vie quotidienne des Européens, qu'elles facilitent. L'Europe a donc besoin d'infrastructures numériques de grande qualité. Si elle dépend de tiers, l'Europe peut être vulnérable aux influences négatives d'entreprises privées ou de pays étrangers. L'Europe devrait donc investir dans les infrastructures numériques afin d'améliorer son autonomie. Il importe également de garantir l'inclusion numérique en veillant à ce que les régions moins développées sur le plan numérique bénéficient d'investissements.

- 41. Nous recommandons à l'UE de promouvoir l'éducation aux fausses informations, à la désinformation et à la sécurité en ligne dans les écoles européennes. Elle devrait s'inspirer des exemples de bonnes pratiques provenant de l'ensemble de l'UE. L'UE devrait mettre en place une organisation spécifiquement chargée de promouvoir ces travaux et de fournir des recommandations aux systèmes éducatifs. Elle devrait également favoriser l'éducation non formelle ainsi que les techniques d'enseignement innovantes et créatives (par exemple, les jeux participatifs).**

Nous faisons cette recommandation parce que l'introduction de cours sur la sécurité en ligne et la culture de la sécurité numérique (lutte contre les escroqueries en ligne, les fausses informations, etc.) à l'école est importante afin de donner à chacun les outils nécessaires pour se protéger des menaces en ligne. Il est important de cibler les jeunes, qui sont très exposés à ce type de menaces. Les écoles peuvent également communiquer avec les parents afin de promouvoir les bonnes pratiques. Ces cours peuvent s'inspirer d'exemples de bonnes pratiques en Europe (par exemple en Finlande), tout en s'adaptant aux besoins de chaque pays.

Sous-axe 5.3 Protection des données

- 42. Nous recommandons de limiter davantage l'utilisation abusive des données par les «géants des données» en faisant mieux respecter le RGPD (règlement général sur la protection des données), en créant des mécanismes plus normalisés dans l'ensemble de l'UE, et en veillant à ce que même les entreprises non européennes qui opèrent dans l'UE respectent ce règlement. Cette amélioration devrait prévoir une explication claire et succincte des conditions d'utilisation des données afin d'éviter toute ambiguïté et la fourniture d'informations supplémentaires sur la manière dont les données seront utilisées et par qui, et éviter que le consentement à la réutilisation et à la revente des données constitue l'option par défaut. Elle devrait garantir que les données sont définitivement effacées lorsqu'un citoyen en fait la demande. Elle devrait également renforcer la cohérence du contrôle du respect des règles en ce qui concerne le profilage des personnes sur la base de leurs activités en ligne. Nous proposons deux types de sanctions: une amende proportionnelle au chiffre d'affaires de l'entreprise et des limitations des activités de l'entreprise.**

Nous faisons cette recommandation car la transparence est actuellement très limitée quant au type de données collectées, à la façon dont elles sont traitées et à l'identité de ceux à qui elles sont vendues. Nous devons limiter davantage les abus de pouvoir de la part des géants des données et nous assurer que les citoyens consentent au traitement de leurs données en toute connaissance de cause.

- 43. Nous recommandons la création d'une agence paneuropéenne indépendante qui devrait définir clairement les comportements intrusifs (par exemple, les spams) et élaborer des lignes directrices concernant la manière dont les citoyens peuvent s'opposer au traitement de leurs données et obtenir leur effacement, en particulier auprès de tiers. Cette agence doit avoir pour mandat d'identifier et de sanctionner les fraudeurs et les organisations qui ne respectent pas les règles. Elle devrait s'attacher à garantir le respect de la réglementation de l'UE par les entités qui sont établies en dehors de l'UE, mais qui y exercent leurs activités. Elle serait financée par les institutions de l'UE et serait composée d'un conseil mixte d'organismes indépendants (c'est-à-dire des experts issus du milieu universitaire et des entités représentant des professionnels). Elle devrait être dotée d'un praesidium tournant. Nous proposons deux types de sanctions: une amende proportionnelle au chiffre d'affaires des entreprises et des limitations de l'activité des entreprises.**

Nous faisons cette recommandation car il n'existe pas d'agence centrale dotée d'un mandat solide qui puisse aider les citoyens, en particulier lorsqu'ils ont un problème et ont besoin d'aide, de conseil ou de soutien. Il n'existe pas de règles claires et contraignantes que les entreprises doivent suivre. Quant aux sanctions, elles ne sont pas appliquées ou ont un impact négligeable sur les entreprises.

- 44. Nous recommandons de créer un système de certification de l'UE qui attesterait le respect du RGPD (règlement général sur la protection des données) de manière transparente et qui garantirait que les informations relatives à la protection des données sont présentées de manière accessible, claire et simple. Ce certificat serait obligatoire et visible sur les sites web et les plateformes. Il devrait être délivré par un certificateur indépendant au niveau européen, existant ou créé à cet effet, qui ne serait lié ni aux gouvernements nationaux ni au secteur privé.**

Nous faisons cette recommandation car il n’y a actuellement pas ou peu de transparence sur la manière dont les données sont protégées par chaque entreprise, et les utilisateurs/clients ne peuvent pas faire de choix en connaissance de cause.

- 45. Nous recommandons de mieux expliquer le RGPD (règlement général sur la protection des données) et d’améliorer la communication à ce sujet en créant un texte standard sur le respect du règlement qui utilise un langage simple et clair, compréhensible par tous. Ce texte devrait présenter un message clé et/ou des principes fondamentaux. La procédure de consentement devrait être plus visuelle (par exemple, une demande d’autorisation explicite d’accès au téléphone par une application). Elle devrait être accompagnée d’une campagne d’information (notamment télévisuelle) et, systématiquement, de cours obligatoires (au moins pour ceux qui travaillent avec des données) et de conseils l’intention de ceux qui ont besoin d’une assistance.**

Nous faisons cette recommandation car, à l’heure actuelle, le libellé du RGPD est trop vague et trop technique et la quantité d’informations est écrasante et n’est pas accessible à tous. La communication n’est pas non plus similaire d’un pays à l’autre et exclut souvent différents groupes, principalement les personnes âgées et les personnes nées avant le numérique.

Sous-axe 5.4 Transformation numérique et santé

- 46. Nous recommandons à l’UE de s’attaquer au problème des «fausses informations» par deux moyens:**
- **une législation permettant aux entreprises de médias sociaux de mettre en œuvre des algorithmes d’apprentissage automatique susceptibles de mettre en évidence la fiabilité des informations présentes sur les médias sociaux et les nouveaux médias, en fournissant à l’utilisateur des sources d’informations vérifiées. Nous recommandons que les algorithmes soient contrôlés par des experts afin de s’assurer de leur bon fonctionnement;**
 - **la mise en place d’une plateforme numérique chargée d’attribuer une note aux informations provenant des médias traditionnels (par exemple, la télévision, la presse écrite, la radio) indépendamment des intérêts politiques et économiques, et qui informe les citoyens sur la qualité des informations sans appliquer aucune forme de censure. Cette plateforme devrait être soumise au contrôle public et respecter les**

normes de transparence les plus élevées, et l'UE devrait veiller à ce que les fonds qui lui seront alloués soient utilisés aux fins prévues.

Nous faisons cette recommandation car différents types de médias sont concernés et nous estimons que les sanctions ou la suppression de contenus pourraient conduire à la censure et porter atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Nous recommandons aux experts de vérifier et de contrôler le bon fonctionnement de l'algorithme afin de s'assurer qu'il fonctionne correctement. Enfin, nous recommandons que la plateforme soit apolitique et indépendante afin de garantir la transparence et la liberté d'expression. En outre, étant donné qu'il est impossible de se débarrasser complètement des fausses informations, le fait de mettre ces outils à la disposition des citoyens contribuera à réduire leurs effets en Europe.

47. Nous recommandons à l'UE de mettre en œuvre différentes actions afin de garantir une utilisation saine de l'internet:

- **tout d'abord, l'UE doit remédier au manque d'infrastructures et d'équipements qui empêche les citoyens d'accéder à l'internet;**
- **ensuite, nous recommandons à l'UE d'encourager les États membres à déployer des formations sur l'internet et ses risques à l'intention de tous les groupes d'âge. Cela pourrait se faire en introduisant des cours dans les écoles pour les enfants et les jeunes et en créant différents programmes et programmes d'études pour atteindre les citoyens adultes et âgés. Le contenu de ces cours devrait être déterminé au niveau européen par un groupe d'experts indépendants.**
- **Enfin, nous demandons à l'UE de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la numérisation de la société n'exclue pas les personnes âgées et à veiller à ce que les services essentiels soient également accessibles en personne.**
- **L'UE devrait veiller à ce que les fonds spécifiquement alloués à ces activités soient utilisés aux fins prévues.**

Nous faisons cette recommandation, en raison du manque d'infrastructures et de matériel (par exemple, d'appareils) dans certains endroits en Europe et de la nécessité de garantir la connexion avant d'éduquer les citoyens, car nous savons que l'accès à l'internet est limité dans certaines régions et pour certains profils. Nous recommandons d'organiser des cours pour aider les enfants à acquérir une habileté numérique, de prévoir d'autres programmes pour aider les personnes plus âgées à passer au numérique et de prendre les mesures nécessaires pour

rassurer sur le fait que la transformation numérique ne porte pas atteinte aux droits des personnes âgées.

- 48. Nous recommandons à l'UE de promouvoir l'éducation des citoyens dans chaque État membre afin de renforcer l'esprit critique, le scepticisme et la vérification des faits et de leur apprendre à évaluer de manière indépendante si une information est fiable ou non. Cette éducation devrait passer par l'organisation de cours spécifiques au niveau de l'enseignement de base et devrait être proposée, dans d'autres espaces publics, aux citoyens de tous âges désireux d'en bénéficier. L'UE devrait veiller à ce que les fonds spécifiquement alloués à ces activités soient utilisés aux fins prévues.**

Nous faisons cette recommandation car nous pensons qu'il est impossible de se débarrasser complètement des fausses informations. Cette formation aidera les citoyens à les reconnaître par eux-mêmes. De ce fait, les effets des fausses informations sur la société et sur les citoyens eux-mêmes s'en trouveront réduits. Cela offrirait également aux citoyens de plus grandes possibilités d'action, plutôt que de dépendre des institutions pour obtenir des informations fiables.

Annexe: AUTRES RECOMMANDATIONS EXAMINÉES PAR LE PANEL QUI N'ONT PAS ÉTÉ ADOPTÉES

Axe 3 Une société juste

Sous-axe 3.2 Égalité des droits

Nous recommandons que l'UE mette en place un mécanisme pour assurer le suivi et le respect des droits des minorités (par exemple, un portail ou un bureau où des personnes pourraient déposer des plaintes).

Nous faisons cette recommandation car nous pensons que chaque individu peut exprimer son avis et a le droit de demander et de recevoir de l'aide. Un tel bureau est nécessaire pour réduire les tensions entre les minorités et la majorité.

Sous-axe 3.3 Équité/Sous-axe 3.4 Accès aux sports

Nous recommandons que l'UE sensibilise à l'activité physique par la «modélisation des rôles», en faisant pour cela appel à des personnalités publiques (ainsi, les événements organisés par le Parlement devraient inclure une forme quelconque d'activité physique ou de mouvement, pendant quelques secondes, comme des étirements, de la marche ou des sauts).

Nous faisons cette recommandation car la mobilisation de personnalités publiques en faveur de l'activité physique sensibilisera le public.

Axe 5 Une transformation numérique éthique et sûre

Sous-axe 5.3 Protection des données

Nous recommandons la création d'un identifiant web qui stockera des données à caractère personnel et des données sensibles, mais les mettra uniquement à la disposition des autorités et de la police. Les plateformes et vendeurs en ligne utiliseront le code en ligne associé à cet identifiant web et les données nécessaires à une activité donnée. Le paramètre par défaut pour le partage des données au moyen de cet identifiant devrait être le non-consentement. Les données ne devraient être communiquées qu'aux parties directement concernées et non à un tiers. Si les données sont communiquées à un tiers, un citoyen devrait pouvoir s'y opposer facilement. Les données ne devraient être disponibles que pour une durée limitée ou pour une transaction spécifique. L'autorisation d'utiliser les données devrait être limitée dans le temps ou définir clairement ce que les entreprises peuvent faire de ces données.

Nous faisons cette recommandation car, à l'heure actuelle, les entreprises peuvent collecter toutes les données, y compris les données à caractère personnel et les données sensibles, et les utiliser à de nombreuses fins sans divulguer comment et pourquoi exactement. Les opérateurs obtiennent donc plus d'informations que ce dont ils ont réellement besoin pour nous fournir des services et peuvent ensuite revendre ou réutiliser d'autres données sans notre consentement. Dans le même temps, cela garantira la responsabilisation des utilisateurs de l'internet tout en préservant leur anonymat relatif.